

UNE PRÉSENCE À CHACUN,
UN HORIZON POUR TOUS



Augmenter la capacité d'agir
de Marie peut changer sa vie.
Votre générosité aussi.

LEGS, ASSURANCES-VIE, DONATIONS

www.vivre-devenir.fr

TRANSMETTRE
VOTRE HÉRITAGE
EN TOUTE CONFIANCE

L'association **Vivre et devenir** est reconnue d'utilité publique depuis 1920. A ce titre, elle est habilitée à recevoir des **legs, assurances-vie** et **donations**.

L'association **soigne et accompagne** des **personnes** parmi les plus **fragiles** de la société :

- Handicap, notamment les troubles du spectre de l'autisme, les troubles du neurodéveloppement, le polyhandicap, le handicap moteur et le handicap psychique.
- Gériatrie, oncologie, soins palliatifs et fin de vie,
- Dépendance et maladies neurodégénératives,
- Enfance en danger et jeunes en situation de précarité sociale

“

Transmettre une partie de son héritage à **Vivre et devenir**, c'est nous donner les moyens d'entreprendre des projets ambitieux et consolider dans la durée nos actions auprès de personnes particulièrement vulnérables. Vous aiderez nos professionnels à accompagner ces personnes vers une vie épanouie.

En faisant un legs, une donation ou le don d'une assurance-vie à l'association, vous accomplissez un acte fort et généreux pour lequel nous vous sommes profondément reconnaissants.

Marie-Sophie Desaulle
Présidente de l'association Vivre et devenir



”

VOTRE
CONTACT

Constance Thomasset
Responsable legs, assurances-vie et donations

“

Transmettre votre patrimoine à l'association **Vivre et devenir** est un geste d'engagement pour l'avenir.



”

PAR TELEPHONE

07 87 41 23 57

PAR EMAIL

c.thomasset@vivre-devenir.fr

PAR COURRIER POSTAL

Constance THOMASSET
Association Vivre et devenir
2, allée Joseph Récamier - 75015 Paris

IL N'Y A PAS DE PETITS LEGS

Un geste en notre faveur, même modeste, nous est d'une grande aide, car il contribue à donner vie à nos projets.

TRANSMETTRE VOTRE HÉRITAGE A L'ASSOCIATION VIVRE ET DEVENIR

NOS MISSIONS



L'association **Vivre et devenir** soigne et accompagne des **personnes** en **situation de fragilité** à tous les âges de la vie.

Son objectif est de permettre à chacun, selon ses besoins, d'accéder aux **droits fondamentaux** (la liberté, la dignité, les soins, l'éducation, le logement, la sécurité, le travail, la culture...) et d'être entouré et aimé tout au long de son parcours de vie.

NOTRE RAISON D'ÊTRE



Soigner et accompagner les personnes les plus vulnérables en développant et en s'appuyant sur leurs capacités tout au long de leur **parcours de vie**.

Cette raison d'être fonctionne comme une boussole : elle **guide** l'action de l'association, **nourrit** son projet stratégique et **détermine** sa contribution à l'intérêt général.

Chaque personne accompagnée est considérée comme dotée de compétences avec un pouvoir d'agir sur les décisions qui la concernent.

NOTRE PROJET ASSOCIATIF



L'ambition de **Vivre et devenir** pour les **5 prochaines années** est de poursuivre son développement, en posant les fondements d'un **modèle alternatif**, combinant des établissements et des **dispositifs souples, ouverts sur la société** et ses acteurs, plus **inclusifs**, et apportant un continuum de **solutions** au projet de vie des personnes les plus **vulnérables**.

COMMENT NOUS AIDER POUR ACCOMPAGNER LA VIE AVEC SES FRAGILITÉS

LE LEGS

POUR VOUS PROJETER À NOS CÔTÉS

Vous décidez librement de transmettre par testament tout ou une partie de vos biens (immobilier et/ou mobilier).

Votre legs inscrit votre générosité au-delà de votre existence : c'est un geste d'amour qui se perpétue envers les personnes que nous accueillons.

Vous pouvez modifier votre legs à tout moment.

LA DONATION

POUR AGIR DÈS MAINTENANT

Vous choisissez d'apporter un soutien immédiat à l'association VIVRE ET DEVENIR en transmettant, de votre vivant, une part de votre patrimoine (bien immobilier et/ou mobilier).

Il s'agit d'un acte notarié irrévocable, qui peut aussi vous libérer de certaines contraintes fiscales (donation temporaire d'usufruit...).

L'ASSURANCE-VIE

POUR OFFRIR LE FRUIT DE VOTRE ÉPARGNE

En désignant l'association VIVRE ET DEVENIR comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie, vous épargnez progressivement un capital dédié.

Tout en profitant d'un cadre fiscal avantageux, vous restez si besoin entièrement libre d'en disposer.